



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.431/Inf.13



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

16 Avril 2017

Français

Original: Anglais

Treizième Réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

Alexandrie, Egypte, 9-12 mai 2017

Point 9 de l'ordre du jour : Assistance à la mise en œuvre de la première phase du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) sur la biodiversité et les espèces non-indigènes dans le cadre de la feuille de route de l'EcAp

Rapport de la réunion du groupe de correspondance sur la surveillance (CORMON), la biodiversité et la pêche

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note:

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etats, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

© 2017 Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranéen (PNUE/PAM)
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)
Boulevard du Leader Yasser Arafat
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
E-mail: car-asp@rac-spa.org

La version originale de ce document a été préparée pour le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) par:



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.430/6



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

24 Mars 2017

Français

Original : Anglais

Réunion du Groupe de Correspondance sur la surveillance (CORMON), la biodiversité et la pêche

Madrid, Espagne 28 Février – 1 Mars 2017

Rapport de la réunion du Groupe de correspondance sur la surveillance (CORMON), la biodiversité et la pêche

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

RAPPORT	2
ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS	8
ANNEXE II : ORDRE DU JOUR	17
ANNEXE III : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	19

Introduction

1. Conformément au Programme de travail et budget 2016-2017 adopté par la 19^{ème} réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (Convention de Barcelone), la réunion du Groupe de Correspondance sur la surveillance (CORMON), la biodiversité et la pêche s'est tenue le 28 février et le 1^{er} mars 2017 dans les locaux des *Puertos del Estado* à Madrid (Espagne). Elle était organisée par le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) qui a assuré le secrétariat de la réunion.

Participation

2. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Égypte, l'Union Européenne, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, le Liban, la Libye, Malte, Monaco, le Monténégro, la Slovénie, l'Espagne, la Tunisie et la Turquie étaient représentés.

3. Les institutions et organisations suivantes étaient représentées à la réunion: l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique Adjacente (ACCOBAMS); la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM); l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature- Centre de coopération méditerranéenne (UICN-Med) et l'Association Méditerranéenne pour la Sauvegarde des Tortues Marines (MEDASSET).

4. L'Unité de Coordination et les composantes du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) suivantes ont été représentées à la réunion: CAR/Plan Bleu, CAR/INFO et CAR/PAP.

5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. La réunion a été ouverte le 28 février 2017 à 9 h 35 par M. Khalil ATTIA, Directeur du CAR/ASP, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié le Gouvernement espagnol pour son hospitalité et son soutien à l'organisation de la réunion. Ensuite, M. Jorge ALONSO, Point focal espagnol pour les ASP, au nom du pays hôte, et Mme Tatjana HEMA, Coordinatrice adjointe du Programme des Nations Unies pour l'Environnement / Plan d'action pour la Méditerranée / Secrétariat de la Convention de Barcelone (ONU Environnement/PAM) ont pris la parole.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et élection des membres du Bureau

Adoption de l'ordre du jour

7. La réunion a adopté son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire et de

l'ordre du jour annoté provisoire, y compris le calendrier proposé, figurant dans les documents UNEP (DEPI)/MED WG.430/1 et UNEP(DEPI)/MED WG.430/2Rev.1. L'ordre du jour adopté par la réunion figure dans l'annexe II du présent rapport.

Élection du bureau

8. Conformément aux règles et procédures des réunions et conférences des Parties Contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles (annexe XI du document UNEP IG.43/6), qui appliquaient mutatis mutandis à la présente réunion, les membres suivants ont été élus:

Présidente: Mme Jelena KNEZEVIC (Monténégro)
Vice-présidents: Mme Lara SAMAHA (Liban)
M. Laurent GUERIN (France)
Rapporteur: M. Ibrahim BEN AMER (Libye)

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP)

9. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté des informations sur le processus d'Approche Écosystémique, la mise en œuvre du programme IMAP et les indicateurs communs convenus. Il a rappelé le principal objectif de la feuille de route de l'approche écosystémique et les principales étapes à franchir pour atteindre la vision d'une «*Méditerranée saine avec des écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement divers, pour le bénéfice des générations présentes et futures*».

a) Situation actuelle des programmes nationaux de surveillance et d'évaluation de la biodiversité et les espèces non-indigènes

10. Les représentants des Parties Contractantes ont présenté brièvement l'état actuel de leurs programmes nationaux de surveillance pertinents en insistant sur les défis relevés/recontrés et les leçons tirées de leur mise en œuvre, fournissant des éléments sur la disponibilité des données, les lacunes constatées et les principaux besoins relatifs à la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national.

11. Les différentes interventions ont mis en évidence des écarts très importants en termes de réalisations et de disponibilité des moyens entre les différents pays. Si quelques représentants ont signalé des résultats satisfaisants en termes de collecte et traitement des données, la plupart des représentants a souligné que la mise en œuvre de leur programme national de surveillance demeurait embryonnaire ou se heurtait à de nombreuses difficultés, dont la principale était le manque de moyens techniques et financiers ainsi que l'absence d'expertise scientifique et d'équipement adéquat. Par ailleurs, les données disponibles restaient le plus souvent limitées aux eaux côtières.

12. Il a été souligné que l'absence de ressources humaines nationales spécialisées rendait indispensable la coordination régionale ; à cet égard, un représentant a suggéré que la mutualisation des moyens avec les pays voisins, au travers d'accords régionaux comme l'initiative d'ACCOBAMS ou la campagne de prospection des zones profondes de l'Accord RAMOGE, pouvait constituer une solution efficace.

13. Parmi les solutions préconisées par les représentants pour formaliser leurs programmes de surveillance nationaux conformément aux recommandations de l'IMAP, figuraient :

- le développement des capacités financières, techniques et institutionnelles,
- le renforcement de la coopération et de la coordination sous- régionales et régionales au niveau des experts afin de préparer des méthodologies communes et des programmes de surveillance harmonisés temporellement et spatialement,
- l'intégration des programmes de surveillance, l'uniformisation des méthodologies utilisées par les différentes administrations pour la collecte des données, lesquelles ont été trop souvent lacunaires, incohérentes et peu fiables, et enfin une prise de conscience accrue au niveau politique.

b) Échange de bonnes pratiques

14. La représentante de l'Unité de l'Environnement Marin et de l'industrie de l'Eau de l'Union Européenne, a présenté les résultats d'une évaluation technique récente des programmes de surveillance mis en œuvre par les États membres de l'Union européenne conformément à la Directive-Cadre sur la Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Elle a résumé les constatations relatives à la cohérence de ces programmes au sein des régions définies à l'article 4 de la directive; la méthodologie d'évaluation de cette cohérence; les résultats de l'évaluation en termes de couverture dans le temps des descripteurs du Bon État de l'Environnement (BEE) et des cibles; la portée spatiale et l'objectif des programmes de surveillance; la couverture des activités et des mesures par les États membres; les liens avec d'autres programmes de surveillance mis en place dans le cadre d'autres politiques de l'Union Européenne, ainsi que les références et liens avec l'ONU Environnement/PAM dans les programmes de surveillance mis en place dans la région méditerranéenne.

15. Résumant les conclusions de l'évaluation, elle a indiqué que les États membres avaient généralement évoqué la coordination régionale dans leurs programmes de surveillance et que la cohérence était modérée à élevée dans les États membres des régions de la mer Noire, de l'Atlantique du Nord-Est et de la mer Baltique, et faible à modérée dans les États membres de la région de la Méditerranée. Une autre conclusion a été que ces derniers pays devraient œuvrer à l'élaboration d'un suivi plus cohérent par le biais d'efforts régionaux concernant le descripteur 2 (espèces non indigènes) et le descripteur 11 (bruit sous-marin). Des informations complémentaires, y compris des liens vers les rapports d'évaluation pertinents, sont

disponibles à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/environment/marine/eu-coast-and-marine-policy/implementation/reports_en.htm

Point 4 de l'ordre du jour: Fiches descriptives des indicateurs communs pour la biodiversité (EO1), espèces non-indigènes (EO2) et la pêche (EO3)

16. Le secrétariat a présenté le projet de fiches d'indicateurs contenues dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.430/3 et a souligné que le Guide de surveillance et d'évaluation intégrées présenté à la 19^{ème} réunion des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, février 2016) a fourni des indications sur la manière de suivre les indicateurs adoptés concernant la biodiversité et les espèces non indigènes. Le projet des fiches descriptives pour les six indicateurs communs relatifs à la biodiversité et les espèces non indigènes a été élaboré afin de mieux aider les pays à mettre à jour leurs programmes nationaux de surveillance.

17. Le représentant de la CGPM a donné un aperçu des développements récents conformes à l'approche écologique concernant les indicateurs relatifs à l'OE3 et a présenté les fiches descriptives y afférentes.

18. La représentante d'ACCOBAMS a présenté l'initiative régionale développée et mise en œuvre par son organisation ' l'ACCOBAMS Survey Initiative ' (ASI) visant à établir un système de surveillance cohérent et harmonisé à l'échelle régionale, pour les espèces de cétacés de Méditerranée, sur la base de données objectives, fiables et comparables. Elle a souligné que près de quatre-vingt pour cent des ressources financières nécessaires étaient garanties grâce aux dons de certaines Parties et de donateurs extérieurs et que la campagne de prospection était prévue pour la période estivale de 2018 à travers l'observation visuelle et acoustique, par avion et par bateau et en utilisant des méthodologies communes pour la collecte et le traitement des données. Elle a souligné que l'ASI s'inscrit pleinement dans les engagements internationaux des pays, en particulier ceux relatifs à la surveillance du milieu marin à travers l'EcAp et la DCSMM qui considèrent les cétacés comme des indicateurs de l'état de l'environnement marin. Depuis plusieurs années, le Secrétariat de l'ACCOBAMS s'efforce de promouvoir une approche méthodologique harmonisée à l'échelle régionale pour la surveillance des cétacés en collaboration avec le CAR/ASP qui accompagne le développement et la mise en œuvre du projet en tant que membre du Comité de pilotage du projet. Le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS a remercié le CAR/ASP pour son soutien à ce projet, et notamment pour le développement des Fiches d'indicateurs communs relatives aux mammifères marins, qui tiennent compte des éléments méthodologiques développés par ACCOBAMS.

19. Elle a confirmé l'intérêt du Secrétariat de l'ACCOBAMS de poursuivre sa collaboration avec le CAR/ASP et plus généralement l'ONU Environnement /PAM pour appuyer la mise en œuvre du processus de l'Approche Écosystémique en vue d'améliorer durablement l'état de l'environnement marin en Méditerranée.

20. Les participants ont été invités à formuler des suggestions, commentaires et recommandations concernant les travaux futurs sur les indicateurs en vue de réviser et de finaliser les fiches des indicateurs communs pour examen lors de la prochaine réunion des Points focaux du CAR/ASP qui se tiendra en mai 2017. Les conclusions et les recommandations des participants figurent à l'annexe III du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour: Fiche descriptive d'évaluation des indicateurs communs (EO1 et EO2)

21. Le représentant du secrétariat a présenté le document UNEP (DEPI)/MED WG.430/4, contenant un projet de modèle de fiche d'évaluation des indicateurs communs (EO1 et EO2). À la suite du débat sur ce point de l'ordre du jour, les participants sont convenus d'examiner d'avantage la fiche d'évaluation proposée après la réunion et de faire part de leurs éventuels commentaires et suggestions complémentaires par écrit (avant le 10 mars 2017) afin de les soumettre pour examen lors de la prochaine réunion des points focaux du CAR/ASP en mai 2017.

Point 6 de l'ordre du jour: Gestion et communication des données de surveillance

22. Les Participants ont été informés des progrès faits jusqu'à présent sur le développement du nouveau Centre de données de la plateforme InfoMAP qui vise à améliorer la gouvernance de l'échange d'information et de coopération en termes d'appui et de partage/interopérabilité des données entre InfoMAP et d'autres réseaux ou nœuds régionaux.

23. Les représentants des Parties Contractantes et organisations partenaires ont été invités à présenter brièvement la situation dans leur pays ou organisation, relativement à la gestion des données issues de la surveillance et des prospections régulières sur la biodiversité et les espèces non indigènes, ainsi que sur les obligations en termes de rapports, le cas échéant.

Point 7 de l'ordre du jour: Progrès dans la préparation du Rapport sur la qualité de 2017 (QSR2017) relatif à la biodiversité et aux espèces non indigènes en Méditerranée (EO1-EO2)

24. La représentante de l'ONU Environnement /PAM, Secrétariat de la Convention de Barcelone a présenté à l'aide de diapositives concernant le Rapport sur la Qualité 2017 (QSR2017), qui sera basé sur les données disponibles et sur la fiche d'évaluation des indicateurs communs (EO1 et EO2) couverte par le point 5 de l'ordre du jour. Elle a décrit les étapes et les échéanciers de l'élaboration du QSR2017, ainsi que ses grandes lignes, précisant qu'une grande partie du travail serait réalisée par l'intermédiaire des groupes de travail en ligne qui seront établis pour chaque objectif écologique. Il s'agissait d'une tâche ambitieuse exigeant l'engagement total de l'ONU Environnement/PAM et le plein appui des Parties Contractantes.

25. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a fait observer que l'objectif consistant à achever le QSR2017 dans les délais impartis était très ambitieux, compte tenu de la charge de travail des Parties Contractantes, et ceci d'autant plus qu'il faudrait au préalable finaliser la fiche d'évaluation des indicateurs communs.

26. Un autre intervenant a convenu que les délais impartis étaient courts, tout en faisant observer que le QSR2017 visait à fournir des informations sur les progrès réalisés et à cerner les lacunes à combler.

27. Le représentant du CAR/ASP a confirmé que l'objectif du QSR2017 était de suivre les progrès réalisés dans les domaines de la biodiversité et des espèces non-indigènes, en particulier dans les pays du sud de la Méditerranée, en s'appuyant notamment sur des études de cas pour compenser le manque actuel de données.

28. Une représentante a proposé que ces études de cas incluent le projet pilote de planification spatiale marine mis en œuvre dans son pays dans le cadre de la mise en œuvre de l'EcAp.

29. A l'issue de la discussion, les participants ont été invités à faire parvenir par écrit avant le 10 mars 2017 leurs commentaires et suggestions sur toutes les questions relatives au QSR2017, y compris le projet de gabarit de la fiche d'évaluation des indicateurs communs (EO1 et EO2).

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

30. La représentante du Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS a brièvement présenté le projet QUIETMED relatif à la surveillance du bruit sous-marin en Méditerranée et financé par la Direction Générale de l'Environnement («Programme commun sur le bruit (D11) pour la mise en œuvre du deuxième cycle de la DCSMM en Méditerranée»). Elle a expliqué que ce projet vise à renforcer la coopération entre États membres de l'UE en Méditerranée en ce qui concerne la surveillance du bruit sous-marin, dans le cadre de leurs engagements au titre de la DCSMM. Le projet portait principalement sur des recommandations d'orientation générale concernant la surveillance du bruit et l'élaboration d'outils techniques et méthodologiques.

31. Ce projet vise également à promouvoir et à faciliter la coordination de la surveillance du bruit sous-marin en mer Méditerranée, notamment en renforçant les capacités des pays non membres de l'UE et en tirant parti de la coopération ACCOBAMS-ONU Environnement/PAM relative à la mise en œuvre du Processus d'approche écosystémique (EcAp) sur la surveillance du bruit sous-marin. Elle a expliqué que le renforcement des capacités passait par l'organisation d'ateliers de formation dédiés aux représentants et experts nationaux des pays non membres de l'UE.

Point 9 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

32. Les participants ont été invités à examiner le projet de conclusions et de recommandations élaboré par le Secrétariat en tenant compte des avis, opinions et remarques exprimés pendant la réunion. Les conclusions et recommandations proposées ont été modifiées et approuvées par les participants. Les conclusions et recommandations approuvées figurent à l'annexe III du présent rapport.

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

33. Après les civilités d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 1^{er} mars 2017 à 17h20.

Annexe I

Liste des participants

Liste des participants

ALBANIA / ALBANIE	Mrs Silvamina ALSHABANI Head of Protected Areas Unit Ministry of Environment Tel: +355692490833 Mobile: +355692490833 E-mail: Silvamina.Alshabani@moe.gov.al
BOSNIA & HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	Mr Admir ALADZUZ Researcher Hydro-Engineering Institute Sarajevo Mobile: +387603285402 E-mail: admir.aladzuz@heis.ba
CROATIA / CROATIE	Ms Katja Jelik Head of the Sea Section Croatian Agency for the Environment and Nature Tel: +385 1 5502 977 Mobile: +385 91 780 6149 Fax: +385 1 5502 901 E-mail: katja.jelic@dzzp.hr Ms Vanja CIKES KEC PhD Insitute of oceanography and fisheries Tel: +38521408005 Mobile: +385958317759 E-mail: cikes@izor.hr
EGYPT / ÉGYPTE	Mr Moustafa FOUDA (Dr) Minister Advisor Ministry of State for Environmental Affairs Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) Nature Conservation Sector (NCS) Tel: +20 225 274 700 (direct line) Mobile : +20122-2283890 Fax: +20 225 280 931 E-mail: drfoudamos@gmail.com Ms Reda ABOUMUSTAFA Environmental Researcher Nature Conservation Sector, Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) Tel: +2 057 2282455 Mobile : +2 01061151582 E-mail: reda_abomoustafa@yahoo.com

<p>EUROPEAN UNION (EU) / UNION EUROPÉENNE (UE)</p>	<p>Ms Anna CHEILARI Policy officer European Commission Tel: +3222965348 E-mail: anna.cheilari@ec.europa.eu</p>
<p>FRANCE</p>	<p>Mr Laurent GUERIN MSFD Project Officer Muséum National de l'Histoire Naturelle Mobile : +33 6 83 94 09 00 tél : +33 (0)2 23 18 58 82 E-mail: lguerin@mnhn.fr</p>
<p>GREECE / GRÈCE</p>	<p>Ms Evangelia STAMOULI Officer Ministry of Environment and Energy Tel: +30 210 696 980 7 Fax: + 30 21 06 96 95 01 Mobile : + 30 69 41 59 59 76 E-mail: e.stamouli@prv.ypeka.gr</p>
<p>ISRAEL / ISRAËL</p>	<p>Ms Ruth YAHEL (Dr) Marine Ecologist Israel Nature and Parks Authority (INPA) Tel: +972 2 500 5427 Fax: +972 2 500 6281 Mobile: +972 532300191 E-mail: ruthy@npa.org.il</p> <p>Mr Nir STERN (Dr) Researcher Israeli Oceanographic and Limnological Research Institute (IOLR) Tel : 972-48565230 Mobile: 972-524626425 E-mail: nirstern@ocean.org.il</p>
<p>ITALY / ITALIE</p>	<p>Mr Leonardo TUNESI Research Executive Head of the Area "Marine Biodiversity, Habitats and Species Protection" ISPRA – High Institute for Environmental Protection and Research Tel: +39 06 5007 4776 Fax: +39 06 5007 4955 Mobile: +39 334 624 3333 E-mail: leonardo.tunesi@isprambiente.it</p> <p>Mr Roberto GIANGRECO Officer Italian Ministry of the Environment, Territory and Sea Tel: +390657228406 Fax: + 390657228424 Mobile: + 393473313191 E-mail: giangreco.roberto@minambiente.it</p>

<p>LEBANON / LIBAN</p>	<p>Ms Lara SAMAHA Head of Department of Ecosystems Directorate General of Environment Ministry of Environment Tel: +961 1 976 555 ext. 417 Fax: +961 1 976 535 E-mail: lsamaha@moe.gov.lb</p>
<p>LIBYA / LIBYE</p>	<p>Mr. Esmail SHAKMAN University Staff EGA, Libya and Oceanography unit - Tripoli University Tel: +218214628152 Fax: +2184628117 Mobile: +218922761703 E-mail: shugmanism@yahoo.com</p> <p>Mr. Ibrahim BEN AMER MSc. University of Omar Mukhtar, El-Bayda, Libya Mobile: +216 22724279 E-mail: benamer.ly@gmail.com</p>
<p>MALTA / MALTE</p>	<p>Mr. Gilbert GAUCI Assistant Environment Officer Environment & Resources Authority Tel : +35622923616 Mobile: +35679958192 E-mail: gilbert.a.gauci@era.org.mt</p>
<p>MONACO</p>	<p>Mr Ludovic AQUILINA Chef de Section Gouvernement de la Principauté de Monaco Tel: +377 98 98 44 21 Fax: +377 92 05 28 91 E-mail: luaquilina@gouv.mc</p>
<p>MONTENEGRO / MONTÉNEGRO</p>	<p>Ms Milena BATAKOVIĆ Advisor for Biodiversity and SPA/BD Focal Point Department for Monitoring, Analyses and Reporting Environmental Protection Agency of Montenegro Tel: +382 20446 531 Fax: +382 20 446 215 / 587 Mobile: +382 68354845 E-mail: milena.batakovic@epa.org.me</p> <p>Ms. Jelena KNEZEVIC Head of Department Department for Sustainable Development and Integrated Coastal Zone Management Ministry of Sustainable Development and Tourism Tel: +382 20 446 225 Fax: +382 20 446 215 Mobile: +382 67 255 604 E-mail: jelena.knezevic@mrt.gov.me</p>

<p>SLOVENIA / SLOVÉNIE</p>	<p>Mr Borut MAVRIČ PhD/Scientific Associate National Institute of Biology, Marine Biology Station Piran R Slovenija Mobile: +386 40 234 457 E-mail: borut.mavric@nib.si</p> <p>Ms Tina CENTRIH GENOV Nature Conservation Adviser The Institute of the Republic of Slovenia for Nature Conservation R. Slovenija Tel: +386 5 67 10 900 Mobile: +386 41 658 508 Email: tina.centrih-genov@zrsvn.si</p>
<p>SPAIN / ESPAGNE</p>	<p>Mr Jorge Alonso RODRIGUEZ Ministry Of Agriculture And Fisheries, Food And Environment E-mail: jarodrigz@magrama.es</p> <p>Ms Maria Sagrario ARRIETA ALGARRA Head of Unit of Community Affairs Tel: +34915975565 Mobile: +34629913917 E-mail: sarrieta@magrama.es</p> <p>Mr Francisco ALEMANY Senior Researcher Instituto Español de Oceanografía Tel: +34971401561 Fax: +34971404945 Mobile: +34667561549 Email: francisco.alemany@ba.ieo.es</p> <p>Ms Maria Isabel LOPEZ Head Of Service Of Marine Species Ministry Of Agriculture And Fisheries, Food And Environment Tel: +34 91 597 66 09 Mobile: +34 620 96 56 97 E-mail: milopez@magrama.es</p> <p>Ms Laura DIAZ Water and Marine Policy Advisor Division for the Protection of The Sea Ministry Of Agriculture And Fisheries, Food And Environment Tel: +34 91 59 75 570 E-mail: LDiaz@magrama.es</p>
<p>TUNISIA / TUNISIE</p>	<p>Ms Leila BEN ABDELADHIM Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral Tel : +21671906577 Mobile : +21658159612 Fax : +21671908460 E-mail: lbabdeladhim@gmail.com</p>

TURKEY / *TURQUIE*

Mr Niyazi can GÖKÇINAR

Msc Engineer

General Directorate of Fisheries and Aquaculture

Republic of Turkey Ministry of Food Agriculture and Livestock,

Tel: +90 31 22 58 30 74

Fax: +90 31 22 58 30 39

Mobile : +90 53 34 20 28 27

Email: niyazican.gokcinar@tarim.gov.tr

Ms Emine AYDAR

Biologist

The Ministry of Food, Agriculture and Livestock

Tel: +9 0312 258 30 98

Mobile : +9 0533 547 76 44

E-mail: emine.aydar@tarim.gov.tr

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND
OTHER INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS /
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

<p>GFCM / CGPM</p> <p>General Fisheries Commission for the Mediterranean Food and Agriculture Organization of the United Nations</p> <p><i>Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i></p>	<p>Mr Paolo CARPENTIERI Consultant on Fisheries Management E-mail: Paolo.Carpentieri@fao.org</p>
<p>ACCOBAMS</p> <p>Agreement on the Conservation of Cetaceans of the Black Sea, Mediterranean Sea and Contiguous Atlantic Area</p> <p><i>Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente</i></p>	<p>Ms Célia LE RAVALLEC Project Officer Jardin de l'UNESCO, Terrasses de Fontvieille 98000 Monaco Tel: +377 9898 4074 Fax: +377 9898 4208 E-mail: cleravallec@accobams.net</p>

**OTHER ORGANISATIONS
AUTRES ORGANISATIONS**

<p>IUCN / UICN</p> <p>International Union for Conservation of Nature - Centre for Mediterranean Cooperation</p> <p><i>Union internationale pour la conservation de la nature- Centre de coopération Méditerranéenne</i></p>	<p>Ms. Maria Del Mar OTERO Marine Programme Officer Email mariadelmar.otero@iucn.org</p>
<p>MEDASSET</p> <p>Mediterranean Association to Save the Sea Turtles</p> <p><i>Association Méditerranéenne pour la sauvegarde des tortues marines</i></p>	<p>Ms Fotini VRETTOU Programme Officer Tel : +302103613572 Mobile : +306947261264 E-mail : fvrettou@medasset.org</p>

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME - COORDINATING UNIT
AND COMPONENTS OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT - UNITE DE
COORDINATION ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

<p>UN ENVIRONMENT/MAP <i>ONU ENVIRONNEMENT/PAM</i></p>	<p>Ms. Tatjana HEMA Deputy Coordinator Tel: +30 210 7273115 Mobile: +30 694 5935318 E-mail: tatjana.hema@unepmap.gr</p> <p>Ms. Gyorgyi GURBAN Ecosystem Approach Project Manager Tel: +30 210 7273105 E-mail: gyorgyi.gurban@unepmap.gr</p> <p>Mr Pascal PEDUZZI Consultant Director Grid-Geneva Tel:+41229178237 E-mail: pascal.peduzzi@unep.org</p>
<p>Plan Bleu/RAC- Regional Activity Centre For The Blue Plan <i>Centre d'Activités Régionales pour Le Plan Bleu</i></p>	<p>Ms Carla MURCIANO Consultant Ecosystem Approach to Marine Management Tel. +33 (0)4 84 08 00 50 E-mail: carlamurciano@gmail.com</p>
<p>INFO/RAC- Regional Activity Centre for Information and Communication <i>INFO/CAR- Centre d'Activités Régionales pour l'Information et la Communication</i></p>	<p>Mr Arthur PASQUALE Officer/researcher Tel: +390650072227 E-mail: arthur.pasquale@isprambiente.it</p> <p>Mr Giordano GIORGI Researcher Tel : + 39 065 007 46 40 Mobile : + 39 33 16 40 88 19 E-mail: giordano.giorgi@isprambiente.it</p>
<p>PAP/RAC- Regional Activity Centre For The Priority Actions Programme <i>CAR/PAP- Centre d'activités régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires</i></p>	<p>Ms Vesna TUNGUZ University professor University of East Sarajevo Faculty of Agriculture Tel : +387 57 340 401 Mobile: +387 66 192 354 E-mail : vesna.tunguz@gmail.com</p>

<p>SPA/RAC – Regional Activity Centre for Specially Protected Areas</p> <p><i>CAR/ASP - Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées</i></p>	<p>Mr. Khalil ATTIA Director E-mail: director@rac-spa.org</p> <p>Mr Mehdi AISSI EcAp-MEDII Project Officer E-mail: mehdi.aissi@rac-spa.org</p> <p>Ms Asma YAHYAOU Assistant of the EcAp-MED II Project E-mail: asma.yahyaoui@rac-spa.org</p> <p>Ms. Lobna BEN NAKHLA Species Conservation Programme Officer E-mail: lobna.bennakhla@rac-spa.org</p> <p>Mr. Atef OUERGHI Ecosystems Conservation Programme Officer E-mail: atef.ouerghi@rac-spa.org</p> <p>Ms. Naziha BEN MOUSSA Administrative Assistant E-mail: naziha.benmoussa@rac-spa.org</p> <p>Ms. Imtinène KEFI Finance Assistant E-mail: imtinen.kefi@rac-spa.org</p> <p>Consultants du CAR/ASP:</p> <p>Mr. Chedly RAIS E-mail: chedly.rais@gmail.com</p> <p>Mr Simone PANIGADA Email: panigada69@gmail.com</p> <p>Mr Vasileios GEROVASILEIOU E-mail: vgerovas@hcmr.gr</p> <p>Ms. Sarah ANSAH English Report Writer E-mail: sara.ansah@efive.plus.com</p> <p>Mr. Jean Pierre LERAY French Report Writer E-mail: leray.engel@gmail.com</p> <p>Mr Jose SANDÍN Interpreter LEMA Translators Tel : +34 91 541 28 14 E-mail: paco@lematraductores.com</p> <p>Ms Mónica GARCÍA Interpreter LEMA Translators</p>
--	--

Annexe II

Ordre du jour

Ordre du jour

- Point 1 de l'ordre du jour** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour** Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau
- Point 3 de l'ordre du jour** Mise en œuvre du Programme Intégré de surveillance et d'évaluation
- a) Situation actuelle des programmes nationaux de surveillance et d'évaluation de la biodiversité et des espèces non indigènes
 - b) Échange des bonnes pratiques
- Point 4 de l'ordre du jour** Fiches descriptives des indicateurs communs pour la biodiversité (EO1), les espèces non-indigènes (EO2) et la Pêche (EO3)
- Point 5 de l'ordre du jour** Fiche descriptive d'évaluation des indicateurs communs (EO1 et EO2)
- Point 6 de l'ordre du jour** Gestion et communication de données de surveillance
- Point 7 de l'ordre du jour** Progrès dans la préparation du Rapport de la Qualité 2017 (QSR2017) relatif à la biodiversité et aux espèces non indigènes en Méditerranée (EO1-EO2)
- Point 8 de l'ordre du jour** Questions diverses
- Point 9 de l'ordre du jour** Conclusions et recommandations
- Point 10 de l'ordre du jour** Clôture de la réunion

Annexe III
Conclusions et recommandations

Conclusions et recommandations

La réunion a noté que:

1. Certains pays méditerranéens n'ont pas encore de programmes nationaux de suivi compatibles avec l'IMAP pour la biodiversité marine, mais que des initiatives et projets de suivi sont fréquemment mis en œuvre, même dans ces pays, pour des domaines d'intérêt particulier et / ou pour les espèces et habitats de pavillon. La mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes Méditerranéennes (IMAP) devrait s'appuyer sur ces activités existantes en utilisant les données disponibles, après avoir évalué leur comparabilité, pour sélectionner des sites et habitats de référence et établir, dans la mesure du possible, des bases de données communes aux fins d'évaluation.
2. La surveillance de la biodiversité s'appuie sur des méthodologies complexes, exige des compétences scientifiques spécifiques et implique la mobilisation de moyens financiers qui ne sont pas encore disponibles dans de nombreux pays méditerranéens.
3. Les initiatives de renforcement des capacités, telles que "ACCOBAMS Survey Initiative » ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre du programme IMAP.
4. La coopération régionale et / ou sous -régionale et l'assistance mutuelle peuvent contribuer à promouvoir des efforts communs entre les pays et, à ce titre, les campagnes conjointes d'arpentage impliquant deux ou plusieurs pays doivent être encouragées.
5. En outre, en ce qui concerne la coopération sous -régionale, la coopération continue entre les Secrétariats de l'ONU Environnement / PAM-Convention de Barcelone et de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) afin d'établir une activité pilote sous-régional de la Méditerranée orientale sur les espèces non indigènes, en ce qui concerne la pêche, est bienvenue, l'accent étant mis sur la coopération entre les spécialistes de la pêche et de l'environnement.
6. La science du citoyen peut fournir des informations concernant certaines espèces et habitats, mais il est nécessaire de mettre en place des procédures claires d'acquisition et de contrôle de qualité des données ainsi obtenues pour en vérifier l'exactitude avant qu'elles ne soient utilisées aux fins de l'IMAP.
7. L'Initiative de l'ACCOBAMS pourrait fournir des informations précieuses, notamment en tant que base de données, pour déterminer l'aire de répartition des cétacés (indicateur de base 3) et l'abondance des populations de cétacés (indicateur de base 4), tout en fournissant des données sur l'évaluation démographique future de la population de cétacés et éventuellement des données sur certains des indicateurs communs de la biodiversité.

Conclusions et recommandations du Groupe de correspondance sur la surveillance de la biodiversité et la pêche relatives au suivi des indicateurs communs de pêche :

8. Il a été noté que l'intégration aux niveaux régional et national sera essentielle pour la mise en œuvre de la surveillance de l'indicateur relatif à OE3 de l'IMAP, en intégrant

les différentes approches entre la gestion des pêches et la conservation de la biodiversité, avec pour objectif commun de permettre une gestion durable des ressources marines.

9. Il a été noté que les indicateurs 7 à 12 (EO3 Pêche, EO1 Biodiversité) sont conformes aux Objectifs 1 et 4 de la Stratégie à mi-parcours de la CGPM ayant pour objectif la pérennité des pêches de la mer Méditerranée et de la mer Noire.
10. La description des indicateurs 10, 11, 12 devrait encore être validée par le Comité consultatif scientifique de la CGPM sur les pêches (CSC). Pour tous les indicateurs de la pêche, le CCS doit également réfléchir à la coopération au niveau régional et à la façon d'intégrer ces indicateurs aux niveaux sous-régional et régional pour évaluer leur performance.
11. À la lumière des préoccupations concernant la disponibilité des données nécessaires à l'évaluation du stock et des données sur les rejets et les captures accidentelles d'espèces vulnérables, il a été souligné que les données disponibles étaient limitées. Des actions spécifiques (y compris le renforcement des capacités et la formation) devraient donc être engagées sur ces questions et sont actuellement planifiées dans la stratégie à moyen terme de la CGPM.
12. L'impact potentiel de la pêche sur la biodiversité impose de renforcer la coopération entre la communauté scientifique des pêches et les spécialistes de l'environnement.
13. Considérant que les espèces pélagiques de grande taille (thon, espadon, etc.) sont du ressort de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA), la réunion a recommandé d'explorer les moyens de collaboration avec le Secrétariat de la Commission et de faciliter l'accès aux données disponibles pour ces espèces.

Conclusions et recommandations du Groupe de correspondance sur la surveillance de la biodiversité et la pêche relatives aux fiches d'évaluation des indicateurs communs et au processus d'examen du statut de la qualité:

14. Il convient de se féliciter des travaux du Secrétariat sur le projet de fiche d'évaluation des indicateurs communs et sur le Rapport 2017 sur l'état de la qualité de la Méditerranée (QSR2017), tout en prenant bonne note d'un calendrier très chargé et du processus parallèle d'élaboration de programmes nationaux de surveillance intégrée et de travail régional sur les fiches d'évaluation.

Conclusions et recommandations du Groupe de correspondance sur la biodiversité et la pêche relatives à la gestion des données et à la présentation des rapports:

15. Soulignant l'importance du partage des données et de l'information dans le cadre de l'IMAP, il a été noté que des ajustements au niveau des plateformes nationales pourraient s'avérer nécessaires afin de garantir que les systèmes régionaux et nationaux sont compatibles et reflètent les politiques et législations nationales relatives aux données.

16. L'analyse des écarts effectuée par l'INFO/RAC est la première étape du développement d'une plate-forme pilote IMAP dans le cadre d'infoMAP, reflétant les besoins des plates-formes nationales d'ici juin 2017. Les meilleures pratiques des autres mers régionales seront prises en compte, si cela s'avère pertinent.

Le Secrétariat est prié de:

17. Fournir des informations détaillées sur les méthodologies recommandées, recenser les meilleures connaissances et technologies disponibles et promouvoir l'innovation tout en tirant parti de l'expérience acquise en Méditerranée.
18. Élaborer, à l'intention des équipes de terrain au niveau national, en sus des activités susmentionnées et dans les domaines où les méthodologies le permettent, un guide pratique pour les fiches d'orientation du suivi, en abordant les principaux termes de suivi adaptés au contexte national pour être inclus dans les programmes nationaux de surveillance.
19. Élaborer, compte tenu de l'importance des données de base pour l'évaluation des indicateurs, des directives techniques détaillées dans le cadre des fiches d'évaluation des indicateurs communs, y compris des informations spécifiques sur l'établissement des données de base pour chaque indicateur.
20. Inclure dans les fiches d'évaluation des indicateurs communs des indications claires sur la fréquence du suivi et le calendrier et, dans la mesure du possible, conformer chaque fiche d'indicateur avec les exigences de la DCSMM en termes de méthodologies, d'échelles géographiques et de calendrier.
21. Limiter les références scientifiques fournies dans les fiches d'évaluation des indicateurs communs aux publications portant sur les aspects méthodologiques de la surveillance, en accordant la priorité aux bibliographies récentes et mises à jour.
22. Inclure dans les Fiches d'évaluation des indicateurs communs les commentaires et recommandations des participants à la réunion, à savoir :

Pour l'indicateur 1:

Inclure dans la fiche d'évaluation de l'indicateur 1 :

- Une liste des habitats prioritaires en utilisant, le cas échéant, la liste de référence du CAR/ASP;
- La méthodologie recommandée pour chaque habitat figurant sur la liste retenue;
- La méthodologie de calcul de l'empreinte de construction dans l'option «Modélisation des habitats et cartographie contre les impacts» proposée pour le calcul de l'indicateur;

Pour l'indicateur 2:

Inclure dans la fiche d'évaluation de l'indicateur 2:

- Une plus grande clarification de la signification de «condition des espèces et des communautés»;
- Une liste des espèces (ou groupes d'espèces) à considérer pour chaque habitat;
- Des précisions concernant les échelles temporelles adaptées à chaque espèce ou communauté considérée, y compris l'échelle temporelle idéale (par exemple: 1 an) et le minimum requis (2 par période de 6 ans)

Compte tenu de leur importance, la surveillance des habitats pélagiques devrait être abordée encore plus spécifiquement à l'avenir.

Pour les indicateurs 3, 4 et 5:

- En ce qui concerne la surveillance des mammifères marins, prendre en considération:
 - Les spécificités techniques de la surveillance par rapport à tous les groupes taxonomiques, y compris les phoques moines.

- Une approche sous- régionale pour la mise en œuvre de la campagne d'arpentage des cétacés, conformément aux méthodologies communes et régionales convenues, aux protocoles existants et partagés, avec le concours, le cas échéant, de l'ACCOBAMS.
- Inclusion dans la fiche d'évaluation pour les indicateurs 3, 4 et 5 d'une liste d'espèces prioritaires pour les oiseaux.

Pour l'indicateur 6 : Les participants ont constaté l'inégalité des efforts de surveillance dans la plupart des pays méditerranéens et souligné l'urgence de mettre en place un réseau de sites de surveillance. En ce qui concerne leur implication socioéconomique, la question de l'«impact bénéfique» et de l'«impact négatif» des espèces non-indigènes devrait être envisagée.

La diffusion des espèces non-indigènes devrait être évaluée au niveau régional (plutôt qu'au niveau national), en se concentrant sur un nombre limité d'espèces. Les résultats de cet indicateur devraient être utilisés comme données d'entrée pour les indicateurs d'habitat.

23. Poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration du Rapport 2017 sur l'état de la qualité de la Méditerranée, conformément au calendrier de l'IMAP et évaluer les contributions éventuelles des divers projets en cours à sa préparation.
24. Explorer les moyens de collaboration avec le Secrétariat de la CICTA et d'accès aux données disponibles pour ces espèces.
25. Compte tenu des besoins en capacités des pays pour la mise en œuvre du Programme IMAP, élaborer une stratégie de financement et fournir des informations supplémentaires sur les sources de financement possibles pour la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi compatibles avec l'IMAP, et notamment pour le développement des capacités dans les pays du sud de la Méditerranée.
26. Poursuivre la coopération en cours avec la CGPM afin d'établir l'activité pilote sous-régionale de la Méditerranée orientale sur les espèces non indigènes, en relation avec les pêcheries, auquel participeront des spécialistes de la pêche et de l'environnement.

Outre les recommandations spécifiques susmentionnées, les Parties contractantes sont invitées à :

27. Constituer, conformément à la décision prise lors de la 4^{ème} réunion du Groupe de coordination EcAp qui s'est tenue à Athènes en octobre 2014, un groupe informel d'experts en ligne sur la biodiversité et les espèces non indigènes (Groupe de travail sur la biodiversité), re-confirmer leurs experts désignés et / ou désigner des experts en tant que membres du Groupe de travail sur la biodiversité, avec un temps de travail suffisant pour contribuer à court et à long terme aux travaux du Groupe, dans le but d'identifier davantage les questions techniques de suivi et d'évaluation en matière de biodiversité, des espèces non- indigènes et des indicateurs communs liés à la pêche.
28. Formuler par écrit des commentaires et des suggestions, à la fois en ce qui concerne le projet de fiches d'indicateurs communs pour la biodiversité et les pêches et les fiches d'évaluation des indicateurs communs pour la biodiversité et les espèces non indigènes, au plus tard le 10 mars 2017.
29. Recueillir et fournir au Secrétariat des informations sur des études de cas spécifiques pouvant présenter un intérêt pour le projet de Rapport 2017 sur l'état de la qualité de la Méditerranée.
30. Renforcer la coordination entre les administrations chargées de la gestion des pêches et des aspects environnementaux afin de faciliter la finalisation, la validation et l'évaluation des différents indicateurs.
31. Conformément aux objectifs du Programme IMAP, clarifier les besoins nationaux et indiquer l'utilisation finale des données fournies afin de promouvoir l'élaboration d'une politique commune des données.